



**Union
Syndicale
Fédérale
Consilium**

FR

Chères et chers collègues,

Mercredi, l'administration a mis fin à la dérogation appliquée du fait de la situation liée à la COVID-19 et a introduit de nouvelles règles, plus souples, sur le télétravail depuis l'étranger, qui prendront effet le 16 mai. Nous ne pensons pas que ces nouvelles règles soient suffisantes pour apporter une solution durable à la situation actuelle. Nous souhaitons donc que l'administration envisage de prolonger une nouvelle fois la dérogation.

Bien qu'elles ne constituent pas une solution satisfaisante en soi, nous nous félicitons de ces règles plus souples, que nous avons appelées de nos vœux et nous lirons avec intérêt la version révisée des [Questions et réponses à l'intention des managers](#). Comme nous l'avons expliqué à l'administration, nous aurions préféré des règles plus généreuses, avec un nombre total de jours plus élevé, qui permettraient aux collègues d'accroître leur capital en "gagnant" un certain nombre de jours (20, par exemple) par année de service. Il ne paraît pas juste, par exemple, d'offrir aux collègues à qui il ne reste, disons, que deux ans de carrière au Conseil le même nombre de jours qu'à d'autres personnes qui ont encore 35 ans devant elles et qui n'ont aucun moyen de savoir quelles situations difficiles elles pourraient connaître dans un avenir lointain. Les membres du personnel ont des besoins et des responsabilités, notamment familiales, qui leur sont propres, à des stades différents de leur carrière. L'administration a pris note de nos suggestions, mais celles-ci n'ont pas été retenues.

La base que constitue l'[accord sur le télétravail](#) a été pensée pour une époque différente, antérieure à la COVID. Nous nous réjouissons donc à l'idée de négocier avec l'administration un nouvel accord qui soit mieux adapté à l'évolution de la situation et aux nouveaux besoins et attentes des membres du personnel, sur qui nous pouvons compter pour maintenir le même niveau d'excellence quel que soit l'endroit d'où ils ou elles travaillent.

Le Comité exécutif

Union Syndicale Conseil

EN

Dear colleagues,

On Wednesday the administration ended the derogation in the Covid-19 situation and introduced new, more flexible rules on telework from abroad with effect from 18 May. We are not convinced that the new rules are sufficient to provide a lasting solution in the current situation. We would therefore like the administration to consider a further extension of the derogation.

Though it is not a satisfactory solution in itself, we do welcome the more flexible rules, which we had been calling for, and look forward to reading the revised [Questions and Answers for Managers](#). As we explained to the administration, we would have liked the rules to have been more generous, with a larger overall 'basket' possible, based on colleagues being able to build up their basket by 'earning' a number of days (e.g. 20 days) for each year of service. It does not seem fair, for example, to offer the same career-long 'basket' to a colleague with just two years, say, until the end of their Council career and to others with 35 more years ahead of them and with no idea what difficult situations might arise in the distant future. Staff members have different needs and responsibilities, including caring responsibilities, at different times in their careers. Our suggestions were noted, but have not been taken up.

The underlying [Telework Agreement](#) was conceived for a different, pre-Covid era. We therefore look forward to negotiating with the administration a new agreement that is better adapted to the changed circumstances and to the new needs and expectations of staff members, who can be trusted to produce the same standard of excellent work regardless of their location.

The Executive Committee

Union Syndicale Council